



Commande non livrée, société injoignable.

Par **inachis**, le **01/06/2008** à **17:53**

Bonjour, rnrnMes parents ont signé un contrat pour l'achat de fenêtres à double-vitrage du RDC et versé 30% d'acompte (2000 €) le 21/02/2008. A ce jour ils n'ont pas été livrés (livraison prévue entre le 17 et 21 avril). J'ai vérifié le siren, son siège social se trouve à son domicile, aucun nom n'apparaît sur sa boîte à lettre. Il ne répond plus aux appels ni aux nombreux messages laissés, il a "soi-disant" eu un accident. Il leur avait aussi demandé de verser un acompte pour les fenêtres du 1er étage : 2300 € par chèque le 19 mars, ils l'ont fait ! Ils ont le bon de commande du RDC mais uniquement le devis pour le 1er étage. Les sommes ont été débitées. Mes parents sont immigrés et âgés et s'expriment mal. Ils l'ont choisi par le biais d'une amie, je ne savais pas qu'elle a eu beaucoup de mal à se faire livrer, je les en aurais dissuader ! Excuses invoquées pour elle ; vol, erreur de commande, incendie, retard etc..rnrnPouvez-vous m'indiquer les démarches à suivre pour annuler et récupérer les sommes versées ? Je vous en remercie par avance. rnrnVeuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués